

Site Natura 2000 n°43 « Prairies d'Autry » Note synthétique du projet de document d'objectifs

La présente note de synthèse rassemble les principaux éléments développés dans le projet de document d'objectifs qui sera présenté lors du comité de pilotage du 26 juin 2012.

A. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

I. LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE N°43

21 habitats naturels ont été identifiés en 2011 sur le site.

10 habitats naturels sont considérés comme remarquables (100,84 ha soit 58 % du site).

Parmi ces 10 habitats, 8 sont considérés d'intérêt communautaire (17,57 ha soit 10,63% du site).

Le site est majoritairement composé de prairies, qui présentent différents degrés d'humidité. **Les prairies observées sur le site Natura 2000 n°43 sont exceptionnelles pour la région Champagne-Ardenne. Elles constituent l'un des milieux naturels les plus menacés à l'échelle régionale et même au-delà (nord de la France).**

Les autres habitats de grand intérêt écologique sont les boisements humides (aulnaie-frênaie et chênaie pédonculée) ainsi que la végétation aquatique de la Dormoise et des autres points d'eau du site (mare, fossé).

II. LA FLORE

Le site Natura 2000 n°43 possède une **diversité floristique exceptionnelle pour la Champagne-Ardenne et plus globalement pour le nord de la France**. En effet, depuis les premières prospections réalisées sur le site en 1898 par Mailfait et Cadix jusqu'aux prospections les plus récentes réalisées en 2011 par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 260 espèces végétales ont été recensées. Cette diversité est liée à la mosaïque d'habitats présents sur le site, relativement épargnés par les fertilisations (qui tendent à appauvrir rapidement la flore).

Parmi ces 260 espèces vasculaires inventoriées sur le site, 15 sont inscrites sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne, dont 2 sont protégées au niveau national et 3 au niveau régional. Huit de ces espèces ont été revues en 2011.

⇒ **Aucune espèce végétale ne relève de la directive « Habitats-Faune-Flore »**. Cependant, certaines espèces sont de très bons indicateurs de la « qualité » des habitats d'intérêt communautaire.

III. LA FAUNE

Bien que les prospections ciblaient principalement les espèces d'intérêt communautaire, toutes les espèces observées ont été notées durant la phase de terrain. Le site n°43 présente une diversité faunistique très intéressante.

Les espèces d'intérêt communautaire revues récemment et donc à prendre en compte dans le document d'objectifs sont :

Espèces	Code Natura 2000	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
		Direct. Habitats	Protect° nationa.	Liste Rouge Nat.	Liste Rouge rég.			
Cuivré des marais	1060	An. II	X	E	X	RRR	★★★	△△△
Vertigo de Des Moulins	E1016	An. II	-	V	-	RRR (?)	★★★	△△△
Chabot	1163	An. II	X	-	-	?	★★★	△△
Lamproie de Planer	1096	An. II	X	-	-	?	★★★	△△

Trois autres espèces d'intérêt communautaire, le Triton crêté (1166), l'Agrion de Mercure (1044) et le Murin de Bechstein (1044) sont potentiellement présentes mais en l'absence de données récentes, elles ne sont pas intégrées à la liste ci-dessus.

L'habitat du Cuivré des marais englobe toutes les prairies du site ainsi que les bordures de fossé et dépressions humides.

Le Chabot et la Lamproie de Planer se développent dans des eaux courantes, peu polluées et bien oxygénées et de préférence avec des fonds caillouteux.

Le Vertigo de Des Moulins (petit « escargot ») apprécie les prairies très humides et les milieux de « marais ».

B. ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

I. VOCATIONS ET USAGES PASSES

L'analyse comparative des anciennes cartes (Cassini et Etat major) et photos aériennes de 1949, 1957 et 1965 est riche d'enseignements quant à l'évolution du site et du paysage : création de fossés, déboisement, augmentation des cultures autour du site, création de chemin...

II. VOCATIONS ET USAGES ACTUELS

a. La chasse

Cinq titulaires de plan de chasse ont été identifiés sur ou à proximité immédiate du site. Les prélèvements concernent principalement le chevreuil, le sanglier et le petit gibier. Sur un site Natura 2000, c'est la législation nationale qui s'applique concernant les pratiques de chasse.

b. La pêche et la gestion hydraulique

La gestion hydraulique du réseau hydrographique est assurée par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Dormoise et de ses affluents. Ce syndicat assure l'entretien de 14,57 km de cours d'eau (Dormoise et Sugnon) et 11,9 km de fossé.

La pêche est une activité pratiquée sur le site (pêche en rivière et en étang). Néanmoins, la pression de pêche en rivière ne semble pas très importante.

c. Populiculture

Bien que le site soit majoritairement voué aux pratiques agro-pastorales, il existe quelques parcelles utilisées pour la culture du peuplier.

d. Activités agricoles

Méthodologie :

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic agricole, un courrier a été envoyé aux trois communes afin de connaître plus précisément les personnes exploitant dans la zone. Les différentes informations recueillies ont permis de réaliser une liste de 22 exploitants. Des rencontres individuelles ont été réalisées auprès d'un échantillon de 7 agriculteurs afin de compléter les données et les connaissances dont dispose la Chambre d'Agriculture des Ardennes sur ce secteur.

⇒ **Le but recherché était de caractériser les pratiques agricoles mises en jeu sur le site et tenter d'identifier les contraintes et pratiques spécifiques liées au site.**

Le contexte agricole

Le site n°43 « Prairies d'Autry » est situé sur deux départements caractérisés à l'échelle du département par une agriculture différente. Aux alentours du site n°43, les terres labourées dominant et la tentation de retourner les surfaces en herbe pour y mettre des cultures est réelle. Cependant, **le site n°43 étant peu propice à l'implantation de cultures d'hiver, il est toujours pour sa majorité valorisé par l'élevage.** Sur le site, seule une parcelle fut cultivée en blé tendre en 2011 coté marnais.

La conduite des prairies de type Foin/Regain :

Cette conduite est la plus utilisée sur le site. Elle permet la production de fourrage pour l'alimentation du cheptel. La date de première fauche est variable car étroitement liée aux conditions climatiques de début de printemps. Suivant les années, les parcelles sont fauchées une première fois sur une période s'étalant de la deuxième quinzaine de mai à la première quinzaine de juin. En moyenne, la première date de fauche est située début juin. La seconde fauche a lieu de la deuxième quinzaine d'août à début septembre car elle dépend de la repousse et des conditions climatiques. Selon les années, la deuxième coupe est enrubannée ou non. La fertilisation de ces prairies est essentiellement minérale.

La conduite des prairies de type Foin/Pâturage

Sur le site, ce type de conduite est utilisé par quelques exploitants selon deux modalités :

- Fauche de la parcelle puis pâturage par des bêtes une à deux semaines après la fauche.
- Fauche la moitié de la parcelle, l'autre étant pâturée à partir de la 2^e quinzaine de mars. Une fois les foins exportés, les bêtes sont relâchées sur la totalité de la parcelle.

La conduite de type Pâturage

Sur le site, ce type de conduite n'est pas très employé et concerne les exploitations ayant le cheptel à proximité. Cette conduite est utilisée sur les parcelles excentrées et difficilement accessibles. La mise à l'herbe des bêtes se fait courant du mois d'avril jusqu'à début mai selon le degré de ressuyage du sol. Les bêtes rentrent à l'étable fin octobre - début novembre suivant la précocité de l'hiver. Parmi les agriculteurs enquêtés, le chargement à l'hectare est inférieur à 2 UGB/ha en moyenne sur la saison.

Les contraintes techniques recueillies concernant la gestion des prairies sont :

- **Déroulement des travaux agricoles** : éviter d'avoir à finir les foins lors de la moissons des céréales (blé, orge).
- **Date de fauche** : nécessité de foin de qualité pour le bétail.
- **Fertilisation organique** : les agriculteurs fertilisent leurs prairies principalement avec des engrais minéraux et non organiques de type fumier ou lisier. En effet, les agriculteurs réservent leur fumier pour les cultures.

IV. OBJECTIFS DU DOCOB ET MESURES PRECONISEES

Tableau de présentation des mesures du DOCOB

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Priorité	Outils financier incitatifs (et estimation de l'aide)	
Objectif I : Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine	1.1. Maintenir les habitats de prairies dans un bon état de conservation	GH1 / Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 5 juin	3	MAET	~ 226 €/ha/an
		GH2 / Gestion des prairies de fauche avec fertilisation limitée à 30 UN/ha et fauche après le 15 juin	2	MAET	~ 265 €/ha/an
		GH3 / Gestion extensive des prairies de fauche sans fertilisation et fauche après le 25 juin	1	MAET	~ 314 €/ha/an
	2.1. Favoriser la reconversion de surfaces en herbe	GH4 / Reconversion de terres arables en herbages extensifs et fertilisation limitée à 115 N	3	MAET	~ 251 €/ha/an
		GH5 / Reconversion de terres arables en herbages extensifs avec fertilisation limitée à 30 UN et fauche après le 25 juin	2	MAET	~ 445 €/ha/an
		GH6 / Création et entretien d'un couvert herbacé d'intérêt floristique et faunistique	2	MAET	~ 548 €/ha/an
	2.2. Maintenir les surfaces actuelles de pâtures	GH7 / Gestion extensive des prairies pâturées avec fertilisation limitée à 30 UN	2	MAET	~ 212 €/ha/an
		GH8 / Gestion extensive des prairies pâturées sans fertilisation et chargement instantané limité à 1,8 UGB	2	MAET	~ 261 €/ha/an
		GH9 / Restaurer/entretenir certains milieux ouverts (prairies ou mégaphorbiaies embroussaillées)	1	Contrat N2000	Travaux financés à 100% (sur devis)
		GH10 / Entretien du réseau hydrographique prenant en compte les richesses écologiques du site	1	Animation générale N2000	Animation générale N2000
GH11 / Restauration/entretien de mares, bras morts		2	Contrat N2000	Travaux financés à 100% (sur devis)	
Objectif II : Préserver les milieux « ouverts » associés aux prairies	2.4. Préserver les habitats aquatiques et les espèces associées	GH12 / Respect des bonnes pratiques de gestion forestière	2	Charte N2000	Exonération de la TFNB
		GH13 / Améliorer la qualité de la ripisylve	2		
		SE1 / Suivi des cortèges floristiques	1		Animation générale N2000
	2.5. Préserver les boisements du site	SE2 / Suivi de la flore remarquable	1		Animation générale N2000
		SE3 / Inventaire et suivi des Lépidoptères Rhopalocères	1		Animation générale N2000
		SE4 / Inventaire et suivi des Orthoptères	2		Animation générale N2000
		SE5 / Inventaire et suivi des Odonates	1		Animation générale N2000
		SE6 / Inventaire et suivi des Amphibiens	2		Animation générale N2000
		SE7 / Inventaire et suivi des poissons	1		Animation générale N2000
		SE8 / Inventaire et suivi de l'avifaune nicheuse des prairies	3		Animation générale N2000
3.2. Evaluer les effets de la gestion sur les habitats et espèces	SE9 / Inventaire estival des Chiroptères et recherche de gîtes forestiers	2		Animation générale N2000	
	SE10 / Inventaire spécifique sur le Vertigo de Des Moulins	2		Animation générale N2000	
	SE11 / Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1		Animation générale N2000	
Objectif III : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	4.1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population	P11 / Réalisation de sorties nature et de réunions techniques (grand public, agriculteurs...)	1		Animation générale N2000
		P12 / Poursuite de la réalisation d'une lettre d'information	2		Animation générale N2000
		P13 / Incitation à la contractualisation (MAET, contrat Natura 2000...) et accompagnement	1		Animation générale N2000

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Opérations	Priorité	Outils financiers incitatifs (et estimation de l'aide)
Objectif V : Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site	1.1 Animation du DOCOB en lien avec les autres projets locaux et la réglementation existante	PO1 / Respect des réglementations en vigueur AD1 / Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	1	Animation générale N2000
	1.2 Evaluer et réorienter au besoin la gestion du site	AD2 / Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000 AD3 / Mise en œuvre et animation du DOCOB AD4 / Evaluation du DOCOB	1	Animation générale N2000

Légende Priorité : 1 : Forte, 2 : Moyenne, 3 : Faible

Quatre outils financiers permettent de mettre en œuvre les actions du DOCOB.

1. Animation générale du site Natura 2000

Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document Régional pour le Développement Rural). La structure animatrice technique du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000 et poursuivre les efforts de concertation et de discussions techniques localement. Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter suivant le code des marchés publics ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d'animation et de suivi.

2. Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET)

Le contrat passé avec un propriétaire ou un ayant-droit (agriculteur, propriétaire...) prendra la forme d'une Mesure Agri-Environnementale lorsque les parcelles font partie d'une exploitation agricole, soit du fait de leur inscription à la MSA, soit du fait de leur déclaration aux primes de la PAC (imprimé S2 jaune). Ce dispositif a été mis en place en 2007 et est valable jusqu'en 2013 par l'Etat. Il est depuis lors mis en œuvre sur plusieurs sites Natura 2000 des Ardennes et de la Marne. Le dispositif MAET devrait être le principal outil utilisé par les ayant-droits souhaitant s'engager dans une contractualisation mettant en œuvre, sur les surfaces agricoles, les préconisations de gestion du DOCOB du site n°43.

3. Contrat Natura 2000

Hors surfaces agricoles, les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, curage de mare...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et facture). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 ont été définis à l'échelle nationale (circulaire du 21/11/2007).

4. Charte Natura 2000

Cet outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d'espèces forestières inadaptées à la région...). La charte est constituée d'engagements et de recommandations classés par grand type de milieux. Cet outil ne devient réellement avantageux que pour les grandes surfaces.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter :

Pierre DETCHEVERRY

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Antenne départementale des Ardennes

Appt. 2 - 114 rue Gambetta

08400 VOUZIERES

Tél : 03 24 30 06 20

Mél : pdetcheverry@cen-champagne-ardenne.org

Isabelle MAUCUIT

Chambre d'Agriculture des Ardennes

1 avenue du Petit Bois

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03 24 56 58 30

Fax : 03 24 56 58 39

Nicolas VILLETTE

Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

44-46 rue du Chemin Salé - Bp 80

08400 Vouziers

Tél : 03 24 30 23 94

Fax 03 24 71 91 12